

**39e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**SAMOA**

(Genève, le 2 novembre 2021)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation du Samoa et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation félicite le Samoa pour la ratification en 2019 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que la ratification en 2016 des trois protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l’enfant.

Afin de se mettre en conformité avec les obligations auxquelles Samoa a souscrit, ma délégation souhaite formuler les cinq recommandations suivantes au Samoa :

1. Ratifier la Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes ;
2. Élaborer une législation complète contre la violence à l’égard des femmes fondée sur le genre ;
3. Relever l’âge de la responsabilité pénale de 10 à 18 ans afin qu’il soit conforme aux normes internationales admises ;
4. Mettre en place un système public de protection sociale universelle qui couvre l’ensemble des personnes dans tout le pays, y compris celles qui travaillent dans le secteur informel et celles qui vivent dans des régions rurales ;
5. Adopter une politique globale sur la santé sexuelle et procréative et une éducation sexuelle complète pour les adolescents qui porte sur tous les aspects de la prévention, y compris la prévention des infections sexuellement transmissibles et des grossesses précoces et de supprimer la limite d’âge pour le dépistage du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles.

Le Luxembourg souhaite plein de succès à Samoa dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.